

Image not found or type unknown



Comment rompre un avenant au CDI

Par **cacaille**, le **27/03/2014** à **14:15**

Bonjour, Mon mari est en cdi depuis 16 ans dans la même entreprise. Depuis 9 ans il a un avenant à son contrat qui le nomme adjoint au responsable de service. Pour divers raisons mon mari ne souhaite plus cette place d'adjoint et souhaiterait retrouver son ancien poste à temps complet...qu'elles sont ses droits ? Merci pour vos réponses.

Par **moisse**, le **27/03/2014** à **16:59**

Bonsoir,

Il n'a aucun droit sauf celui de :

- * négocier avec l'employeur une rétrogradation au bon vouloir de ce dernier
- * démissionner ou menacer de démissionner en cas de refus.